

Philippe GRIVOLAT
AGENT GENERAL



DISPOSITIONS PARTICULIERES

"GAN ASSOCIATION "

207 AVENUE CHARLES DE GAULLE

SOUSCRIPTEUR

74800 LA ROCHE SUR FORON

Tél :04 50 03 84 33

ASSO FJEP VILLAZ

Fax :04 50 25 84 97

REP MR ROSAY BLAISE

E-mail: p.grivolat@gan.fr

79 AVENUE DE BONATRAY

N° ORIAS (www.orias.fr) :
07016196

74370 VILLAZ

Vos références

ASSO FJEP VILLAZ

Client n° A07417 002399

Contrat n° 201267114

Produit G9020A

Echéance principale : 01 SEPTEMBRE.

CONTRAT A EFFET DU 01/09/2020 à 00 H 00

Les présentes Dispositions Particulières complètent les Conditions Générales A5200, Conventions spéciales et/ou annexe(s) jointe(s).

VOTRE ASSOCIATION

| | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|-------|
| Président de l'association : | MR ROSAY BLAISE | | |
| Activité de l'association : | LOISIRS ET SPORTIVES | | |
| Domaine d'activité : | SPORTS A HAUTS RISQUES | | |
| Budget : | 25.000,00 € | | |
| Nombre de dirigeants : | Néant | | |
| Nombre d'adhérents : | 500 | | |
| Nombre de membres garantis en accident corporel : | 55 | | |
| Manifestations exceptionnelles | | | |
| - Nombre de manifestations de coût important : | Néant | Budget : | Néant |
| - Nombre de manifestations de plus de 500 personnes : | Néant | Budget : | Néant |
| - Nombre d'expositions et foires expositions : | Néant | Budget : | Néant |
| - Nombre de banquets de plus de 300 couverts : | Néant | Nombre de couverts : | Néant |
| - Nombre de feux d'artifices : | Néant | | |
| - Nombre de rallyes touristiques auto / moto : | Néant | Nombre de véhicules de rallye : | Néant |
| Gradins - tribunes - chapiteaux | | | |
| - Nombre de tribunes fixes de plus de 1500 places : | Néant | | |
| - Démontables de 501 à 1500 places | montage(s) entrepreneur : Néant | montage(s) association : | Néant |
| - Démontables de plus de 1500 places | montage(s) entrepreneur : Néant | montage(s) association : | Néant |
| Budget voyages / séjours : | 500,00 € | | |
| Présence de retenue d'eau / digue / barrage : | Non | | |

Gan Assurances

Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE: 6512Z

Siège social: 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél.: 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR]: 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Direction Réclamations Clients – Gan Assurances: 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail: reclamation@gan.fr



LES GARANTIES DE L'ASSOCIATION

Le présent tableau indique les garanties que vous avez choisies (OUI) et les garanties non souscrites (NON GARANTI).

Les limites spécifiques de garanties et de franchises figurent dans le Tableau Récapitulatif des garanties A5601 et dans les Conventions Spéciales A5600.

La valeur de l'indice FFB (FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT) à la date d'effet des présentes Dispositions Particulières est de 995,10.

| | | |
|--|-----|-------------------------------|
| RC VIE ASSOCIATIVE | OUI | |
| RC DES DIRIGEANTS | OUI | |
| ACCIDENTS CORPORELS / PRESTATION DE BASE | OUI | dans la limite de l'OPTION 02 |
| PRESTATION COMPLEMENTAIRE / FRAIS DE SOIN | OUI | dans la limite de l'OPTION 02 |
| PRESTATION COMPLEMENTAIRE / ARRET DE TRAVAIL | OUI | dans la limite de l'OPTION 02 |
| DEFENSE PENALE RECOURS SUITE A ACCIDENT | OUI | Voir annexe A5603 |
| PROTECTION JURIDIQUE | OUI | Voir annexe A5603 |



Suite du contrat N° A07417 201267114

VOTRE BATIMENT

Bâtiment :

Adresse : 79 AVENUE DE BONATRAY

Localité : VILLAZ

Code postal : 74370

Type d'occupation : Néant

Surface totale : 500,00 m²

Valeur des machines : Néant

Valeur du matériel informatique : Néant

Valeur du matériel informatique portable : Néant

LES GARANTIES DU BATIMENT

Le présent tableau indique les garanties que vous avez choisies (OUI) et les garanties non souscrites (NON GARANTI).

Les limites spécifiques de garanties et de franchises figurent dans le Tableau Récapitulatif des garanties A5601 et dans les Conventions Spéciales A5600.

| | |
|---|-------------|
| RC PROPRIETAIRE / OCCUPANT D'IMMEUBLE | OUI |
| INCENDIE / EVENEMENTS NATURELS BATIMENT | NON GARANTI |
| DEGATS DES EAUX BATIMENT | NON GARANTI |
| INCENDIE / EVENEMENTS NATURELS MOBILIER | NON GARANTI |
| DEGATS DES EAUX MOBILIER | NON GARANTI |
| BRIS DE GLACES | NON GARANTI |
| VOL | NON GARANTI |
| BRIS DE MACHINE ET INFORMATIQUE | NON GARANTI |
| DEGRADATIONS IMMOBILIERES SUITE A VOL | NON GARANTI |
| DOMMAGE PAR VANDALISME | NON GARANTI |
| ATTENTAT | NON GARANTI |



Suite du contrat N° A07417 201267114

LES CLAUSES PARTICULIERES

LES DECLARATIONS ET DISPOSITIONS QUI SUIVENT S'APPLIQUENT A VOTRE CONTRAT.

POUR VOTRE ASSOCIATION :

CLAUSE DE CONFIDENTIALITE RELATIVE A LA GARANTIE RC PERSONNELLE DIRIGEANTS

Le Souscripteur et les Assurés s'interdisent formellement de révéler à quiconque l'existence de la présente convention.

SANCTIONS :

En cas d'inexécution de la clause de confidentialité, se manifestant par une action directe exercée contre l'assureur par les victimes ou bien par la communication aux victimes soit de la convention, soit des conditions de garantie, il sera appliqué une franchise de 7600 € par sinistre.

CLAUSE RC ORGANISATEUR DE VOYAGES ET DE SEJOURS

La garantie 'RC organisateur de voyages et de séjours' que vous avez souscrite, s'exercera, dans les conditions prévues par l'Annexe A5604 dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire.

POUR VOTRE BATIMENT DE 500 M2 :

LES 500 M2 SONT REPARTIS SUR 3 SITES A VILLAZ :

AVENUE DE BONATRAY

RUE DU PORCHE ROND

ROUTE DES VIGNES

L ASSOCIATION ETANT LA GARANTIE ACCIDENTS CORPORELS AUX BENEVOLES OCCASIONNELS LORS DE MANIFESTATIONS EXECEPTIONNELLES MAX 40 ET AUX PRATIQUANTS OCCASIONNELS LORS DE MANIFESTATIONS SPORTIVES MAX 15

MANIFESTATIONS ANNUELLES : VIDE COFFRE A JOUETS, EXPO VILLAZ'ARTS, SEMAINE REPRESENTATIONS THEATRE, SORTIES OCCASIONNELLES AU CINEMA, CIRQUE PINDER OU AUTRE AVEC DEPLACEMENTS EN CAR, RANDO GOURMANDE.

Gan Assurances
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 193 107 400 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE: 6512Z
Siège social: 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris – Tél.: 01 70 94 20 00 – www.gan.fr

Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution [ACPR]: 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients – Gan Assurances: 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail: reclamation@gan.fr



Suite du contrat N° A07417 201267114

L'ASSOCIATION SE COMPOSE DE 17 BENEVOLES ET 1 SALARIE.

PCPI02 01.08.2020 01.08.2020 A07417 002399



Suite du contrat N° A07417 201267114

La cotisation annuelle correspondant aux garanties souscrites est de :

1.516,77 € TTC dont : PRIME PROTECTION JURIDIQUE TTC 61,24 €,
PRIME DPRSA TTC 19,47 €.

La cotisation due pour la période du 01.09.2020 au 31.08.2021 s'élève à 1516,77 € TTC.

Vous avez choisi le paiement annuel par TIP.

Ce contrat se renouvelle d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties conformément aux Conditions Générales. Le préavis de résiliation à l'échéance est fixé à deux mois, le cachet de la poste faisant foi.

Vous reconnaissez avoir reçu ce jour un exemplaire des Conditions Générales et annexes A5603 relatives aux garanties que vous avez choisies.

Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte des circonstances du risque connues du Souscripteur entraîne selon le cas les sanctions prévues par les articles L113-8 et L113-9 du code des Assurances.

Fait en double exemplaire à LA ROCHE SUR FORON le 01.09.2020.

LE SOUSCRIPTEUR

POUR GAN ASSURANCES